

Compte rendu de la séance du mardi 09 juillet 2024

Secrétaire de la séance : Catherine Bogaert

Absentes excusées : Clémentine Denis Redon, Jessica Navaud

Procuration : Gilles Quériaud à Jean Henri Gauthier et Catherine Larnaude à Cécile Pascaud.

Ordre du jour:

- Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi en présence de M. Jean-Louis Marsaud ;
- Validation du projet intramuros ;
- Point sur les commissions ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Subvention reliquat voyage scolaire (DE 2024 037)

Exposé :

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 8 mars dernier, le conseil municipal a voté une subvention d'un montant de 3 687.60€ au profit de l'école de Vouthon afin de financer une partie du voyage à Paris.

Ce voyage a eu lieu du 29 avril au 3 mai 2024 et il reste à la charge de l'école un montant de 166.88€ correspondant à la part d'un élève extérieur à la Communauté de Communes.

Aussi, M. le Maire propose de prendre en charge cette somme afin de ne pas alourdir la part de l'école.

Résolution:

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser la somme de 166.88€ à la coopérative scolaire de l'école de Vouthon ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 au chapitre 65 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaire.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (DE 2024 038)

Exposé :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation du PLUi du périmètre ex Seuil-Charente-Périgord, toutes les communes de la CDC doivent débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

M. le Maire expose que le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protections des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le PADD définit également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La CDC, pour la partie ex-Seuil-Charente-Périgord, souhaite décliner son PADD en 3 axes principaux :

1- Maintenir l'identité rurale et préservée du territoire en valorisant les caractéristiques paysagères du territoire en protégeant un patrimoine environnemental sensible et en soutenant une agriculture et une sylviculture adaptée au territoire.

2- Affirmer les dynamiques locales au sein du grand territoire en créant les conditions d'une stabilité démographique en promouvant une offre d'emploi locale en affirmant l'identité touristique du territoire et en établissant une politique de production d'énergies renouvelables.

3- Structurer un développement qualitatif en définissant un projet d'accueil de la population en lien avec l'armature territoriale en soutenant le dynamisme du centre-ville et des centres-bourgs en organisant l'offre d'emploi et décliner l'offre touristique et en accompagnant qualitativement l'urbanisation.

Le projet de PADD est ensuite présenté à l'ensemble du conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Résolution :

Le conseil municipal prend acte et atteste de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme dans sa séance du 9 juillet 2024.

Questions diverses :

Débat sur le PADD du PLUi (complément de la délibération) :

M. Marsaud n'est pas présent lors de la réunion.

Saint-Sornin n'est pas pôle de centralité mais se distingue par son développement soutenu. Le CM remarque que le point de vue de la Fenêtre n'est pas présent sur la carte "Axe 1".

15 hectares sont prévus pour l'habitat pour les 10 prochaines années dont 30% sont réservés à Montbron et 20% à la commune de Marthon.

Entre 4 et 5 hectares sont prévus pour le développement économique et 2 à 3 hectares pour les équipements et le tourisme.

Le CM est favorable aux orientations des 3 axes.

Intra muros :

Intramuros est une application mobile à destination des collectivités.

L'engagement est de 36 mois après la période initiale qui s'achève fin 2025. Le coût est de 20€/mois. Il est possible de commander des panneaux d'information et des attaches moyennant un coût supplémentaire.

Le système d'alerte et internet seront arrêtés.

Le CM demande la fréquentation du site internet (voir avec Nathalie).

Une information pourra être diffusée indiquant l'arrêt du site internet de la commune pour passage sur Intramuros.

Commission voirie -environnement-communication :

Voir le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2024.

Les enseignantes feront un projet sur l'aménagement du cheminement piéton.

Une réflexion est engagée sur le devenir de l'emplacement devant l'école (arbres? poubelles?).
L'arrêt de bus se fera sur la place de la Mairie (voir pour le parking).
La circulation du village du Couret va être revue.
La gazette sera finalisée le 8 juillet pour une distribution le week-end du 13.